



LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 3ÈME TRIMESTRE 2023

97 437

**REPRISES D'EMPLOI
AU 3ÈME TRIMESTRE 2023**

**DONT PRES DE 21 400
POUR LES MOINS DE 25 ANS**

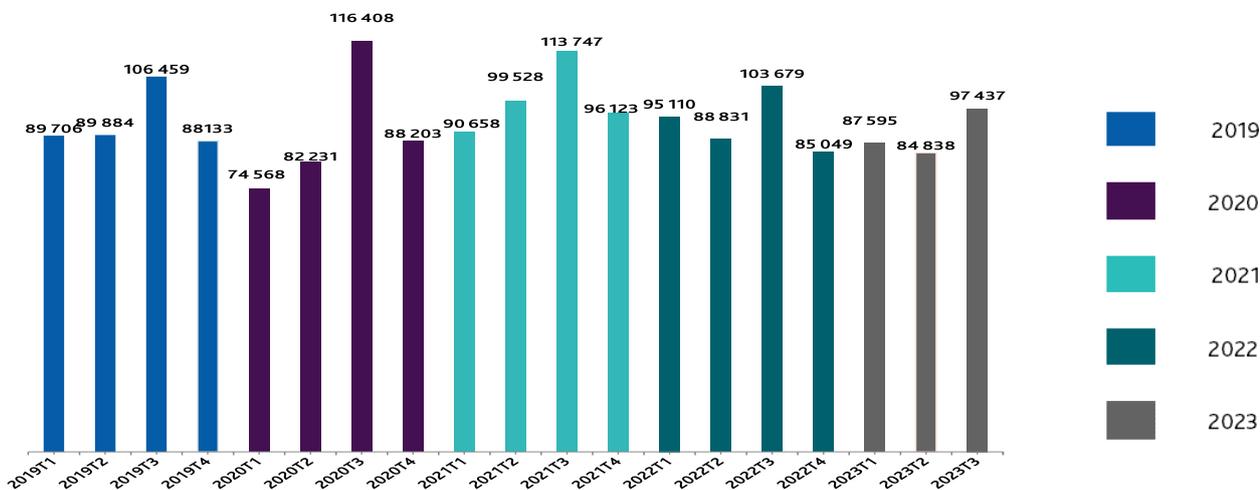
Au troisième trimestre 2023, les reprises d'emploi sont en baisse de 6,0% sur un an.

Au cours du troisième trimestre 2023, plus de 97 400 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus. Ce chiffre est en baisse de 6,0% par rapport au 3^{ème} trimestre 2022 et de 8,5% par rapport au 3^{ème} trimestre 2019. Sur cette même période, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B a augmenté de 0,3%. Ainsi, le taux mensuel moyen d'accès à l'emploi s'établit à 8,7% au 3^{ème} trimestre 2023. Celui-ci baisse par rapport à 2022 de 0,5 point mais est supérieur de 0,5 point au troisième trimestre 2019.

Sur un an glissant, près de 355 000 reprises d'emploi ont été enregistrées. Ce chiffre est en baisse annuelle de 7,5%.

GRAPHIQUE 1

EVOLUTION TRIMESTRIELLE DE LA REPRISE D'EMPLOI EN HAUTS-DE-FRANCE



Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de France Travail est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non-salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).
Le nombre de reprises d'emploi correspond aux nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E [cf. Sources et méthodes].

LES HAUTS-DE-FRANCE ACCUSENT UNE BAISSSE DU NOMBRE DE RETOURS À L'EMPLOI SUR UN AN, PROCHE DE L'ÉVOLUTION NATIONALE ...

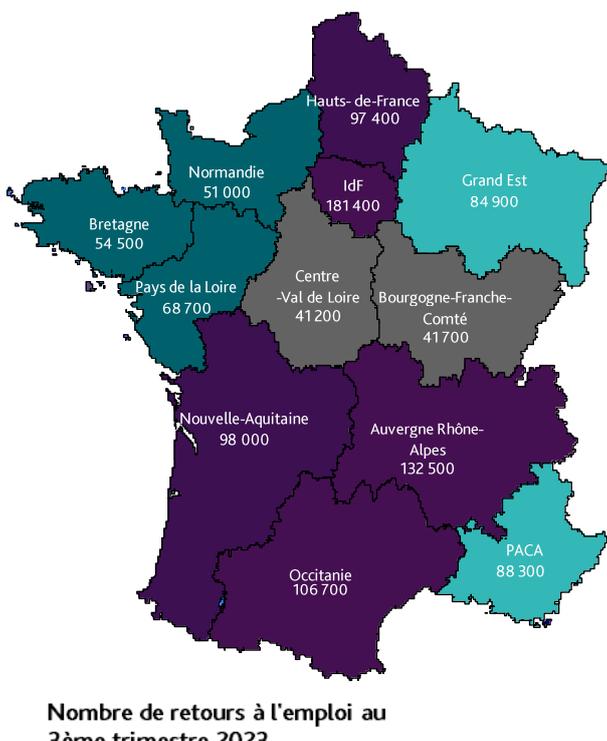
Au cours du troisième trimestre 2023, 97 437 demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, n'ayant pas ou peu travaillé dans le mois précédant la reprise, ont accédé à un emploi d'un mois ou plus. Ce chiffre est en baisse par rapport au 3^{ème} trimestre 2022 (-6,0%). Par ailleurs, le nombre de reprises d'emploi connaît habituellement des fluctuations saisonnières importantes [cf. graphique 1]: on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre. Cette saisonnalité a été perturbée en 2020 par le fort impact des conséquences économiques de la crise sanitaire. Sixième région métropolitaine avec la plus forte baisse sur un an, les Hauts-de-France affichent une baisse légèrement plus forte que la moyenne nationale (-6,0% contre -5,8%). La tendance affichée par plusieurs indicateurs de conjoncture se montre d'ailleurs moins favorable en Hauts-de-France qu'au niveau national. Ainsi, au 3^{ème} trimestre 2023, l'emploi salarié total diminue de 0,3% par rapport au troisième trimestre 2022 (+0,8% en moyenne nationale). En parallèle, le taux de chômage régional augmente de 0,5 point au 3^{ème} trimestre 2023 par rapport au troisième trimestre 2022 pour atteindre 9,2% de la population active (7,2% en France métropolitaine soit +0,2 point sur un an).

... AINSI QU'UNE BAISSSE DU TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI

Pour appréhender réellement la propension à retrouver un emploi, nous avons calculé le taux de retour à l'emploi en comparant le nombre de retours à l'emploi (d'au moins un mois) au nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B (ayant peu ou pas travaillé dans le mois précédant la reprise).

La baisse des retours à l'emploi (-6,0% sur un an) s'accompagne ce trimestre d'une légère hausse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (+0,3% pour les catégories A et B). La baisse du nombre de retours à l'emploi accompagnée d'une hausse du nombre de demandeurs d'emploi sur la même période entraîne mécaniquement une diminution du taux de retour à l'emploi: -0,5 point soit la 5^{ème} plus forte baisse régionale (-0,4 point en moyenne nationale). [cf. carte 2]

CARTE 1
REPRISES D'EMPLOI AU 3ÈME TRIMESTRE 2023

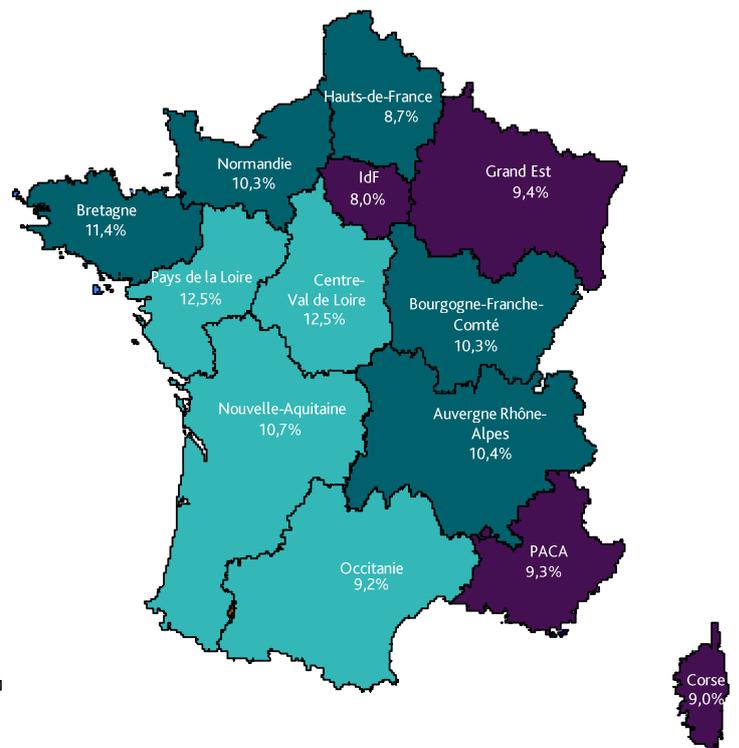


Nombre de retours à l'emploi au 3ème trimestre 2023

FRANCE ENTIÈRE 1 089 600

- Plus de 90 000
- 70 000 à 90 000
- 50 000 à 70 000
- Moins de 50 000

CARTE 2
TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI AU 3ÈME TRIMESTRE 2023



Variation annuelle
taux de retour à l'emploi
FRANCE ENTIÈRE : -0,4 pt (9,3%)

- Baisse supérieure à -0,4 point
- Baisse de -0,4 point
- Baisse inférieure à -0,4 point

UNE BAISSÉ DU NOMBRE DE RETOURS À L'EMPLOI MOINS FORTE CHEZ LES JEUNES ET LES PERSONNES PLUS PROCHES DE L'EMPLOI

Près de 21 400 jeunes ont retrouvé un emploi dans la région ce trimestre-ci, soit 22% de l'ensemble des retours à l'emploi et 19% en moyenne nationale (ils ne sont que 15% de la demande d'emploi en Hauts-de-France et 13% en France). Sur un an, ils enregistrent la baisse la plus faible parmi l'ensemble des trois classes d'âge (-2,8% contre -6,0% en moyenne tous âges confondus), à l'instar de la moyenne nationale (-1,6% contre -5,8%). Leur taux de retour à l'emploi baisse néanmoins plus fortement (-0,7 point contre -0,5 en moyenne tous âges), comme en moyenne nationale (-0,6 point soit la plus forte baisse).

Les seniors, avec plus de 16 300 retours à l'emploi d'un mois ou plus, représentent 17% de l'ensemble des retours à l'emploi de ce trimestre (leur part dans la demande d'emploi se situe à 25%). Ils enregistrent une baisse sur un an, égale à celle tous âges confondus: -6,0% (-5,3% en moyenne nationale). Leur taux de retour à l'emploi reste le plus bas dans l'ensemble des tranches d'âge (5,7%), tout en affichant la baisse annuelle la plus faible parmi l'ensemble des classes d'âge (-0,3 point contre -0,5 en moyenne tous âges).

TABLEAU 1

REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI CATÉGORIES A OU B SELON LEURS CARACTÉRISTIQUES

Données au 3T2023	Volume trimestriel	Variation volume 3T2023/3T2022 (en %)	Taux moyen* trimestriel	Variation taux 3T2023/3T2022 (en pts)
Reprises d'emploi pour les Demandeurs d'Emploi en cat.AB France	1 089 600	-5,8%	9,3%	-0,4 pt
Reprises d'emploi pour les Demandeurs d'Emploi en cat.AB HDF	97 437	-6,0%	8,7%	-0,5 pt
homme	49 821	-5,2%	8,9%	-0,7 pt
femme	47 616	-6,9%	8,4%	-0,6 pt
Moins de 25 ans	21 368	-2,8%	12,3%	-0,7 pt
Entre 25 et 49 ans	59 739	-7,1%	9,0%	-0,9 pt
50 ans ou plus	16 330	-6,0%	5,7%	-0,3 pt
Moins de 12 mois d'inscription	62 799	-2,1%	9,1%	-0,8 pt
12 mois d'inscription ou plus	34 638	-12,4%	8,0%	-0,4 pt
DEBOE	6 147	-2,9%	4,3%	-0,3 pt

*correspond au nombre de reprises d'emploi observé rapporté à la taille de la Demande d'Emploi Fin de Mois (sur le trimestre)

Les demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus affichent une forte baisse du nombre de retours à l'emploi sur un an: -12,4%, plus forte que moyenne nationale (-6,0%). Le taux de reprise d'emploi diminue néanmoins moins fortement qu'en moyenne régionale sur un an (-0,4 point en Hauts-de-France comme en moyenne française) grâce à une baisse du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée en catégorie A et B (-7,4% sur un an) contre une légère hausse en moyenne tous demandeurs d'emploi confondus (+0,3%).

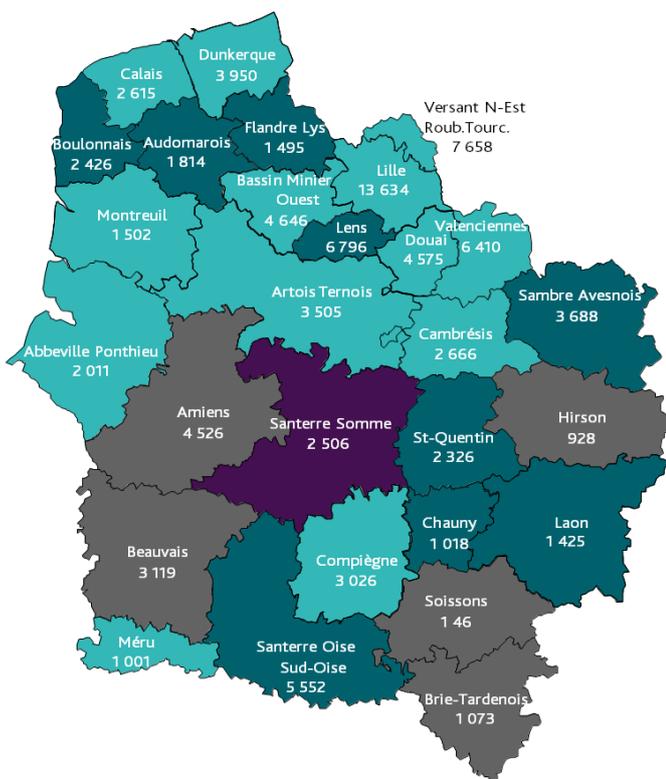
AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2023, UN SEUL BASSIN D'EMPLOI AFFICHE UNE HAUSSE DU NOMBRE DE RETOURS À L'EMPLOI...

Ce trimestre, seul le bassin du Santerre Somme affiche une hausse du nombre de retours à l'emploi sur un an: +0,6% par rapport au 3^{ème} trimestre 2022. A contrario, vingt-sept bassins accusent une baisse de leur nombre de retours à l'emploi. Le Bassin Minier Ouest connaît une légère baisse de 0,8% sur un an, tandis que Beauvais accuse la plus forte diminution annuelle: -15,7% [cf. Carte 3].

... ET DEUX BASSINS D'EMPLOI CONNAISSENT UNE STABILISATION OU UNE HAUSSE DU TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI

Un bassin présente une hausse de son taux de retour à l'emploi: le Santerre Somme. A l'instar de sa hausse du nombre de retours à l'emploi, le Santerre Somme présente également la seule hausse du taux de retour à l'emploi sur un an: +0,7 point. Abbeville-Ponthieu reste stable sur un an, grâce à une baisse de 4,6% de sa DEFM AB. A contrario, vingt-six bassins accusent une diminution du taux de retour à l'emploi. Compiègne accuse une baisse modérée de 0,2 point (avec une baisse de 3,4% du nombre de retours à l'emploi, et une diminution de 1,1% de la DEFM AB sur un an). Comme pour les retours à l'emploi, la plus forte baisse du taux de retour à l'emploi est accusée par le bassin de Beauvais: -1,4 point (Beauvais affiche néanmoins une baisse de 2,6% de la DEFM AB). [cf. carte 4].

CARTE 3
REPRISES D'EMPLOI AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2023 PAR BASSIN D'EMPLOI

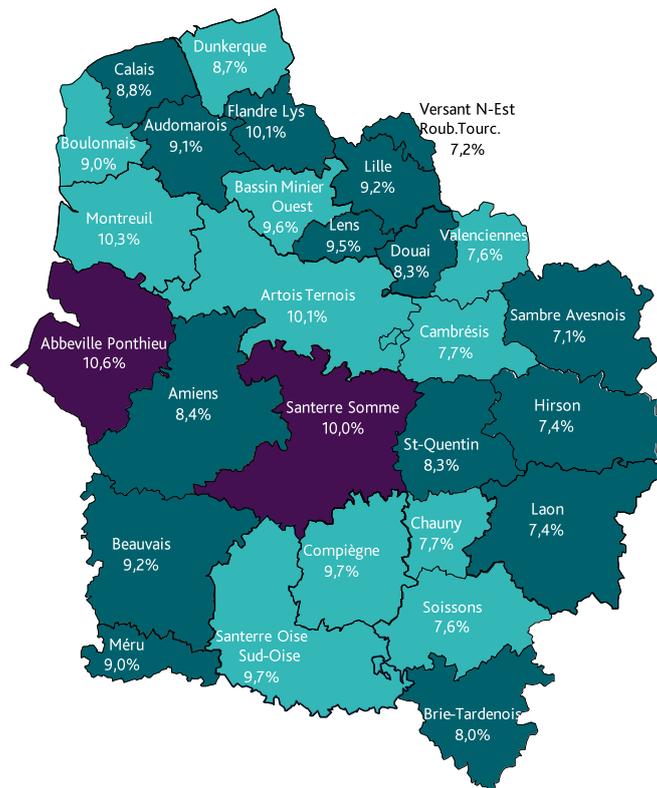


Variation du volume des reprises d'emplo
3T2023 / 3T2022

REGION : -6,0%

- Hausse
- Baisse comprise entre -0,0% et -6,0%
- Baisse comprise entre -6,1% et -10,0%
- Baisse inférieure à -10,0%

CARTE 4
TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2023 PAR BASSIN D'EMPLOI



Variation du taux de retour à
l'emploi 3T2023/3T2022

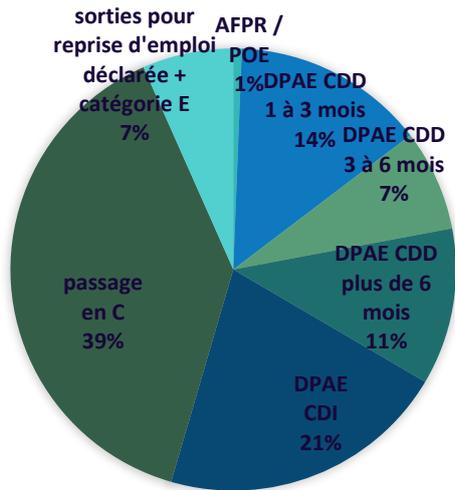
REGION : -0,5 pt (Taux: 8,7%)

- Hausse ou stabilisation
- Baisse de -0,1 à -0,5 point
- Baisse inférieure ou égale à -0,6 point

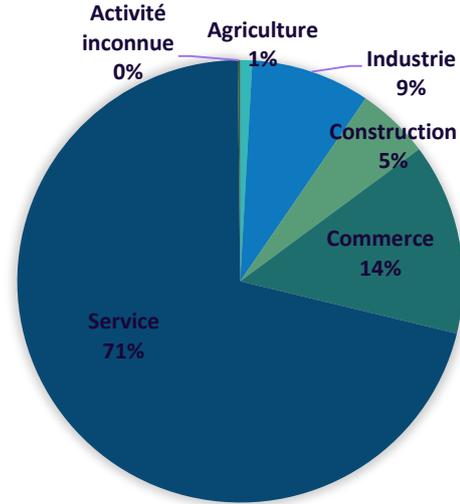
LA COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI

Au 3^{ème} trimestre 2023, 97 437 reprises d'emploi sont enregistrées par les demandeurs d'emploi n'ayant peu ou pas travaillé dans le mois précédant la reprise d'emploi (catégories d'inscription à Pôle emploi A ou B). Celles-ci ont pour origine différentes sources de données [cf. graphique 2]. Pour les déclarations préalables à l'embauche, nous pouvons faire une analyse détaillée par secteur. Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent 53% des reprises d'emploi (60% au niveau national). 39% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C* (32% en moyenne nationale) et 7% sont repérées par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E** (idem au niveau national).

GRAPHIQUE 2
COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI



GRAPHIQUE 3
RÉPARTITION DES REPRISES D'EMPLOI AVEC UNE DPAE IDENTIFIÉE, PAR GRAND SECTEUR



Sources: fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acoss – CCMSA)
Données brutes, région Hauts-de-France

*Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

** L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

Nous pouvons établir un profil-type des établissements recruteurs à partir de ceux déclarant une déclaration préalable à l'embauche: Plus de sept entreprises sur dix exercent leur activité dans le secteur des services, principalement dans la santé humaine et l'action sociale, dans les activités de service aux entreprises (location de machines, sécurité, nettoyage, ...) et l'hébergement-restauration. 14% exercent leur activité dans le commerce, 9% dans l'industrie et 5% dans la construction.

Les 10 premiers secteurs d'activité par activité principale (répartition Naf A21)	Nombre reprises	Part
Santé humaine et action sociale	8 198	16%
Activités de services administratifs et de soutien	7 506	14%
Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles	7 331	14%
Hébergement et restauration	5 476	10%
Industrie manufacturière	4 095	8%
Transports et entreposage	3 563	7%
Administration publique	3 266	6%
Construction	2 782	5%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 101	4%
Enseignement	1 943	4%
...
Tous secteurs d'activité confondus	52 430	100%

Matthieu REUILLARD
Chargé d'études statistiques

SOURCES ET MÉTHODES

LES CATÉGORIES STATISTIQUES DE DEMANDEURS D'EMPLOI

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (< = 78 heures au cours du mois).
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (>78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

DESCRIPTION DE LA DPAE (DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE)

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoess ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public. On estime globalement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déclarées. La DPAE comprend des informations sur l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité, le salarié (identification, sexe, âge) et le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

Limites : dans cet indicateur, certains retours à l'emploi ne sont pas repérés par les DPAE :

- absence de DPAE pour les salariés de particuliers employeurs, d'employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public, et d'employeurs à l'étranger ;
- DPAE de mission d'intérim, pour lesquelles la durée de mission n'est pas renseignée.

L'indicateur se limite aux emplois pour lesquels la durabilité est connue à partir des seules données administratives. Cet indicateur est fortement affecté à la fois par la conjoncture et par le positionnement frontalier à la Belgique et du fort recours à l'intérim de ses entreprises, les taux d'accès à l'emploi affichés dans cette publication ne sont donc pas exhaustifs et ne représentent qu'une vision a minima de la situation.

LA MESURE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Les informations présentées dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours à l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la DARES sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à la convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi.

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte. Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - ont basculé en catégorie C (pour les bascules associées à une DPAE d'emploi intérimaire) au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1 (Ce seuil de 70h vise à délimiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C dus à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi) ;
 - ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
 - ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1 ;
 - sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.